

Affaire suivie par : **Julien MONOT / SERVICE DE L'URBANISME**

**DÉTACHEMENT/RATTACHEMENT**

Dossier n° **DR 2023 0009**  
Autorisé le : **06 février 2024**  
Modifié le : **27 août 2024**

**Arrêté municipal n°24/170/DBA en date du 27 août 2024**

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 122-20 et L 122-21 ;  
VU le code de l'Urbanisme de Nouvelle-Calédonie,  
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie;  
VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud;  
VU la délibération modifiée n° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud;  
VU la délibération n° 52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa;  
VU la délibération n°2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;  
VU la délibération n°438-2020/BAPS/DAEM du 22 septembre 2020 relative à la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa ;  
VU la délibération n°2020/201/DBA du 13 mai 2020 habilitant le Maire à engager la procédure de mise en révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Ville de Dumbéa ;  
VU la délibération n°2023/251/DBA du 30 octobre 2023 arrêtant et rendant public le projet de Plan d'Urbanisme Directeur révisé de la ville de Dumbéa ;  
VU la délibération n°2023/216 du 12 octobre 2023 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;  
VU l'arrêté municipal n°24/042/DBA du 25 janvier 2024 nommant par intérim Monsieur Gérard PIOLET Maire ;  
VU l'arrêté municipal n°23/612/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints titulaires d'une délégation ;  
VU l'arrêté municipal n°23/613/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux conseillers délégués ;  
VU l'arrêté municipal n° 20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;  
VU l'avis réputé favorable d'ENERCAL dans les délais impartis ;  
VU l'avis favorable de la Calédonienne Des Eaux référencé TEC/BE/VF/142/23 en date du 20 septembre 2023 ;  
VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 185449-2023/2-REP/DAEM en date du 5 décembre 2023 ;  
VU l'arrêté municipal n°24/010/DBA du 06 février 2024, autorisant le détachement des parcelles projetées n°321, 322 et 323 provenant pour partie des propriétés foncières constituées des parcelles n°109pie, 52, 21, 32, 39 et 57 section KOUTIO, destinées à être rattachées au lot n°213 de la même section. Définition des parcelles projetées n°317, 318, 319 et 320 section KOUTIO, commune de Dumbéa ;

Vu la demande de détachement/rattachement présentée par :

**Le Cabinet de géomètre experts SELARL NATHALIE GARRIDO**

Déposée le : **31 août 2023**

Complétée le : **16 novembre 2023**

Pour des terrains appartenant à : **SCI KENU-IN, ETAT FRANCAIS, SCI SORENA.**

Considérant que l'arrêté municipal n°24/010/DBA du 06 février 2024 susvisé est entaché d'une erreur matérielle,